

Accident survenu en 1989 et toujours des rechutes

Par beverly14, le 08/01/2010 à 18:12

Bonjour,

je viens ici ce jour car je suis déseperée! En 1989, j'ai eu une entorse grave du genou suite à une chute dûe par un chien. Suite à cela j'ai eu une attele durant 3 semaines, puis mon genou s'est bloqué et j'ai été opérée d'une athroscopie, on m'a fait une abblation partiel du menisque en avril 1989. Je précise qu'à l'époque j'étais au lycée et j'étais sportive (donc arrêt total du sport). En juin 1990, j'ai subit une ligamentoplastie, j'ai eu une attele durant 1 mois, et la reprise de la marche totale à été longue. En 1998, les douleurs sont revenues, donc j'ai subit une arthroscopie, le chirurgien a nettoyé les morceaux de cartilage qui me faisaient mal. En février 2006, rebelote, douleurs dans le genou, nuits blanches dues au douleurs. Je consulte un chirurgien, qui me fait une arthroscopie, et voit que j'ai une gonathrose femoro-patellaire. en juillet, je subit des infiltrations dans le genou pensant que cela allait stopper la douleur, mais rien n'y fait, en novembre 2006, je subit une ostéotomie, donc immibilisée durant plus de 2 mois, en novembre 2007, on m'a oté la plaque d'ostéotomie. Aujourd'hui depuis septembre 2009, j'ai mal, j'ai vu mon chirurgien ce matin et a décidé de pratiquer une nouvelle intervention afin de me mettre une prothese unicomportimentale en avril. Je suis actuellement en arret maladie depuis debut decembre. En tout et pour tout, depuis mon accident j'ai touché la somme de 19 000 euros approximativement. J'aimerai savoir si je peux avoir un recourt aupres de l'assurance, car j'ai une perte de salaire dû a cet arrêt, et apparement je ne reprendrai pas le travail avant juillet, je suis une maman d'un enfant de 8 ans que j'elève seule. Pouvez vous m'aider?

Par chris Idv, le 10/01/2010 à 15:45

Bonjour,

Celà fait plus de 21 ans ! Cela risque d'être délicat de prouver le lien direct entre l'accident et votre situation actuelle.

Montez un dossier en faisant appel à un avocat et des experts médicaux.

Cordialement,

Par beverly14, le 14/01/2010 à 17:17

bonjour, l'assurance n'a jamais contesté le lien, a chaques rechutes, je les avertis, mais en discutant avec beaucoup de personnes, on me dit que c'est peu cher ce que j'ai touché par rapport a la durée, le mal.